

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
Service Réglementation et Contrôle des Transports et des Véhicules
5 place Jules Ferry
69453 LYON CEDEX 06**

CENTRE D'EXAMEN DE LYON

NOTE D'INFORMATION ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**à l'attention des candidats
à
l'examen d'attestation de capacité professionnelle**

**Transport public routier de marchandises au moyen de
véhicules de tous tonnages**

**Transport public de personnes au moyen de véhicules de
plus de 9 places, y compris le conducteur.**

Commissionnaire de transport

1) Zone de compétence du centre d'examen de Lyon

Il y a 7 sièges de jury d'examen en France métropolitaine, chacun ayant une compétence territoriale réglementaire définie.

La circonscription du jury d'examen de Lyon regroupe les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les personnes qui dépendent de cette circonscription doivent être domiciliées ou doivent pouvoir justifier d'une adresse dans l'un des départements suivants : Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73) et Haute-Savoie (74).

2) Date de la prochaine session de l'examen et date limite pour l'inscription

La prochaine session de l'examen aura lieu le **mercredi 7 octobre 2020**.

La **date limite** impérative pour le dépôt ou l'envoi postal (à l'adresse indiquée ci-dessous) des dossiers **d'inscription** est fixée au **vendredi 7 août 2020**.

Tout dossier, déposé ou posté hors délai (le cachet de la poste faisant foi) sera rejeté et, de ce fait, le candidat ne pourra pas se présenter aux épreuves. Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée.

3) Coordonnées du siège du centre d'examen de Lyon

Adresse postale :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes
Service Réglementation et Contrôles des Transports et des Véhicules
69453 LYON CEDEX 06

Accueil du public de 8h30 à 11h30 :

5 place Jules Ferry - 69006 LYON

Adresse électronique:

rctv.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

| Contacts par département | Téléphones |
|---------------------------------|-------------------|
| 01 - Ain | 04 26 28 60 39 |
| 03 - Allier | 04 26 28 60 35 |
| 07 - Ardèche | 04 26 28 60 35 |
| 15 - Cantal | 04 26 28 60 35 |
| 26 - Drôme | 04 26 28 60 34 |
| 38 - Isère 38 (38000 à 38449) | 04 26 28 60 37 |
| (38500 à 38999) | 04 26 28 60 12 |
| 42 - Loire | 04 26 28 60 38 |
| 43 - Haute-Loire | 04 26 28 60 34 |
| 63 - Puy de Dôme | 04 26 28 60 39 |
| 69 - Rhône (de 69000 à 69310) | 04 26 28 60 52 |
| (de 69320 à 69349) | 04 26 28 60 12 |
| (de 69350 à 69999) | 04 26 28 60 36 |
| 73 - Savoie | 04 26 28 60 32 |
| 74 - Haute-Savoie | 04 26 28 60 35 |

4) Convocation à l'examen

Le courrier de convocation qui comporte tous les renseignements nécessaires pour se rendre et participer à l'examen, sera adressé au plus tard un mois avant la date des épreuves à chaque personne dont la candidature a été enregistrée.

5) Renseignements concernant les épreuves

- **Lieu de l'examen** : en 2020, l'examen sera organisé à Villeurbanne (69)
Le lieu précis vous sera indiqué sur le courrier de convocation aux épreuves.
- **Heure d'arrivée et durée des épreuves** : les candidats doivent être présents au plus tard à 13h15 sur le lieu de l'examen. La durée des épreuves est de 4 heures ininterrompues.
- **Nature et barème des épreuves** :
 - Questionnaire à Choix Multiple (QCM), noté sur 100 points (50 questions, 2 points par bonne réponse)
 - Épreuve composée de questions et d'exercices exigeant une réponse rédigée, notée sur 100 points
- **Admission** : les candidats déclarés admis sont ceux qui auront obtenu **une note au moins égale à 120 points sur 200**, sous réserve d'avoir obtenu au moins 50 points pour le QCM et 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées.

6) Questions diverses

◆ **Quel est le niveau du diplôme requis pour pouvoir s'inscrire à l'examen ?**

Aucun

◆ **Y a-t-il un âge minimum pour pouvoir se présenter à l'examen ?**

Non. Un candidat peut s'inscrire avant même d'avoir 18 ans, étant entendu qu'il devra attendre sa majorité pour pouvoir s'inscrire au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et par conséquent au registre électronique national des entreprises de transport par route ou à celui de commissionnaire de transport.

◆ **Peut-on s'inscrire et se présenter à plusieurs options lors de la même session ?**

Non puisque les épreuves des options marchandises, voyageurs et commissionnaire ont lieu le même jour et à la même heure. On ne peut donc se présenter qu'à une seule option par session.

◆ **Sur quelles matières portent les épreuves ?**

L'examen d'attestation de capacité doit permettre de démontrer que les candidats possèdent les connaissances requises pour être en mesure de diriger les activités de transport ou de commissionnaire de transport d'une entreprise. Pour l'attestation de capacité professionnelle en transport routier lourd,

selon qu'il s'agisse de transport de personnes ou du transport de marchandises, l'examen porte sur l'ensemble des matières énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21/10/2009. Les épreuves de l'examen commissionnaire de transport portent sur l'ensemble des connaissances énoncées à l'annexe I de la décision du 12/01/16 (BO n°2 du 10 février 2016), relative au référentiel des connaissances, aux jurys d'examen et au modèle d'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport (les listes des matières sont disponibles sur le site internet de la DREAL).

◆ **Est-il obligatoire de suivre une formation préalable ?**

Non. L'administration ne dispense aucune formation et n'agrée aucun organisme pour dispenser les formations à l'examen d'attestation de capacité.

Toutefois, une liste des centres de formation présentant régulièrement des candidats à l'examen organisé par le jury de Lyon est disponible pour les personnes qui en feraient la demande expresse.

◆ **L'inscription à l'examen est-elle payante ?**

Non, l'administration ne perçoit aucun droit d'inscription.

◆ **Comment saurais-je si ma candidature a été enregistrée ?**

Si votre dossier est complet et votre candidature recevable, vous recevrez un accusé réception qui confirmera l'enregistrement de votre candidature.

◆ **A quelle date le candidat aura-t-il connaissance de ses résultats ?**

A la date fixée par le ministère chargé des transports. Réglementairement la proclamation des résultats a lieu au minimum deux mois après la tenue des épreuves. Pour 2020, la date prévue de proclamation des résultats est le lundi 7 décembre 2020.

Les listes des candidats déclarés admis seront mises en ligne sur le site internet de la DREAL : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr sur la page d'accueil, dans la journée du 7 décembre.

Un courrier de notification des résultats sera envoyé à chaque candidat, à partir du 7 décembre.

◆ **L'administration fournit-elle des annales corrigées des épreuves ?**

Non, mais les éditions CELSE et les éditions de l'OCIR éditent **sous leur seule responsabilité** des documents approchants :

Editions Celse 10 rue Léon Cogniet BP106 -75821 PARIS CEDEX 17 -

☎ 01 42 67 41 23 - site internet www.celsedit.com

Editions OCIR 11 rue Daru 75008 PARIS -

☎ 01 47 63 71 95 - e-mail : edition@ocir.com

site internet www.ocir.com

◆ **Le candidat peut-il obtenir le corrigé de ses épreuves ?**

L'administration ne fournit pas de corrigés-type des épreuves.

Le candidat peut cependant obtenir la copie de ses épreuves de la dernière session. Dans ce cas, il doit en faire la demande écrite. Il joindra à sa demande une enveloppe au format 24X32 libellée à ses coordonnées et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi recommandé en R1, d'un poids de 50 g .

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT, ET DU LOGEMENT AUVERGNE-RHONE ALPES
Centre d'examen Auvergne-Rhône-Alpes**

ATTENTION: date limite des inscriptions le 7 août 2020
Tout dossier non parvenu à la DREAL à cette date sera rejeté

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

(A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

Identification du demandeur

M Mme Mlle ⁽¹⁾ : _____ (nom)

Prénoms : _____

Nom marital : _____

Né(e) le : à : _____

N° du département en France: le nom de l'État pour les autres cas : _____

Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : Commune : _____

Téléphone : Adresse électronique : _____@_____

- Inscription en candidat libre : **OUI** ⁽²⁾ **NON** ⁽²⁾
- Inscription avec suivi de formation avec un centre de formation, ou en e-learning **OUI** ⁽²⁾ **NON** ⁽²⁾
Si oui lequel : indiquer le nom de l'organisme: _____

Je soussigné(e) demande mon inscription à l'examen écrit d'attestation de capacité à l'exercice de la profession de:

- (1) **Transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises**
- (1) **Transporteur public routier de personnes**
- (1) **Commissionnaire de transport**

Session prévue le mercredi 7 octobre 2020

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare:

Fait à Lyon le: Signature du demandeur: _____

PIÈCES A JOINDRE obligatoirement : voir au dos

ADRESSE à laquelle le dossier complet devra avoir été adressé au plus tard le 7 août 2020:

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes
Service Réglementation et Contrôles des Transports et des Véhicules
69453 LYON CEDEX 06

Tél: 04.26.28.60.00 / Courriel : rctv.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

(1) Cocher la case correspondante (ne cocher qu'une seule case) (2) Rayer la mention inutile

Composition du dossier d'inscription

1. Formulaire de demande d'inscription

Il doit être entièrement et lisiblement renseigné, signé par le candidat ou, s'il est mineur, par son représentant légal.

2. Photocopie d'un justificatif d'état civil

Fournir une pièce d'identité avec photo, en cours de validité (photocopie de la carte d'identité recto-verso, passeport, titre de séjour, permis de conduire).

Pour les femmes mariées, le nom de naissance et le nom d'épouse doivent figurer sur le document transmis.

3. Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Il doit correspondre à l'adresse mentionnée sur la demande d'inscription.

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez joindre également une attestation sur l'honneur d'hébergement établie et signée par la personne qui vous héberge, une photocopie de sa pièce d'identité et une photocopie d'une facture à son nom.

4. Uniquement pour les candidat(e)s de nationalité française, âgées de moins de 25 ans à la date de l'inscription : le document justifiant de la situation du candidat au regard des obligations du service national.

Il s'agit soit de la photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou de l'attestation de recensement

5. Trois enveloppes autocollantes affranchies au tarif en vigueur pour un envoi de 20 grammes (22 x 11cm), et libellées aux coordonnées du candidat.

6. Uniquement pour les candidat(e)s en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuves

Un certificat médical établi par un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées – CDAPH, prescrivant les aménagements nécessaires.

La règle impérative concernant la clôture des inscriptions s'applique de la même manière, qu'il s'agisse d'un premier envoi ou de l'envoi d'un complément de dossier

Les documents ne doivent pas être agrafés